NOM DE L’ENTITE :

Afin de s’assurer de la conformité de vos produits à nos exigences, lors de chaque réception, la société AGOSTINELLI effectue systématiquement des contrôles. Ils portent sur les exigences formulées dans le présent document.

Merci de prendre note de ces exigences, d’indiquer le niveau de réponse aux exigences dans la marge, de les signer et de les appliquer à travers notre partenariat.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Exigences** | Acceptation fournisseur | |
| Oui | Non |
| 1. **Approbation achats**   1- Approbation produit/ prestation et documentation requise  Le fournisseur s’engage à garantir et démontrer la conformité technique du produit acheté ou de la prestation. Il fournit les preuves objectives:   |  |  | | --- | --- | | - examens  - documents de contrôle  - documentation d'accompagnement  - certificat de conformité  - rapports d'essais | - enregistrements de techniques statistiques et les instructions associées (SPC, R&R)  - qualifications internes ou externes des procédés spéciaux  - dessins, plans,  - exigences de processus, instructions de contrôle  - Fiches Techniques et Fiches de données de sécurité  - etc.…. |   La société AGOSTINELLI doit avoir accès à l’ensemble des documents prouvant le suivi et la conformité du produit, de la prestation. Le fournisseur doit communiquer toutes données techniques.  2- Procédés d’obtention  Le fournisseur s’engage à communiquer les preuves garantissant la conformité des procédés d’obtention du produit aux exigences légales et environnementales.  3- Les équipements  Le fournisseur s’engage à fournir des produits adaptés (conteneur, bonbonne, récipient…) en conformité avec la réglementation et à intégrer les remarques client.  4- Utilisation  Le fournisseur s’engage à fournir obligatoirement tout justificatif afin de communiquer, garantir le mode d’emploi et de manipulation du produit acheté. (FDS, Fiche technique etc.….) |  |  |
| **B) Exigences relatives au système de management QSE**  1- Traçabilité des produits  Le fournisseur doit assurer la traçabilité (production, contrôle, certificat de conformité (CC)) du produit commandé en cas de litige ou de détection de produit non conforme. Par ailleurs les CC doivent être obligatoirement joint au BL et aux produits expédiés.  2- Gestion des produits, prestations non conformes  L’organisme se réserve le droit de refuser des produits ou prestations jugés non conformes. Le fournisseur doit être capable de garantir le traitement des non conformités détectées. Le fournisseur doit mettre en œuvre toutes les solutions possibles afin de lever ces NC. Le fournisseur doit mettre en œuvre une méthode de prévention contre l’utilisation de pièces contrefaites.  3- Dispositions d'approbation  Toute réception fera l’objet d’une vérification interne, (quantitatif, qualitatif etc..). Tout produit sera également vérifié de sorte à ce que la durée de validité restante soit supérieur à la moitié de la période de validité nominale (sauf cas contraire justifié au préalable par vos soins et accepté par nos soins). Dans le cas d’un produit non conforme une fiche de NC à traiter par vos soins vous sera transmise. Si le produit est accepté en dérogation, l’approbation par mail accompagnera la fiche de NC, sinon le produit non conforme vous sera retourné, soit pour mise en conformité, soit pour remplacement. |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 4- Evolutions des produits et/ou de la définition des procédés d’obtention  Le fournisseur doit impérativement avant commande informer la société AGOSTINELLI si son produit ou son procédé d’obtention évolue.  5- Contrôle et audit à la source  La société AGOSTINELLI se réserve le droit d’intervenir dans la structure du fournisseur afin d’exécuter des étapes de contrôle ou des audits fournisseur.  La société AGOSTINELLI et/ou ses clients pourront avoir accès aux sites de production et aux enregistrements concernés par la commande.  6- Délégation de vérification au fournisseur, ou certification du fournisseur  Le fournisseur s’engage à fournir toutes pièces justificatives en cas de qualification, certification ou autres reconnaissances.  7-Sensibilisation des acteurs internes  Vis-à-vis des affaires qui nous lient, le fournisseur s’engage à sensibiliser ses acteurs :  - à l’importance d’un comportement éthique ;  - à leur contribution à la conformité du produit ou du service ;  - à leur contribution à la sécurité du produit ;  - à l’importance de sécurisé l’humain ;  - à l’importance de maitriser et réduire son impact environnemental.  8- Evaluation des fournisseurs  Notre partenariat fait l’objet d’une évaluation de votre performance :   * Pour la matière première et les sous-traitants 🡺 Critères quantitatifs OTD (Délai) et OQD (conformité) * Prestataires de services 🡺 Critères qualitatifs   Nous vous ferons éventuellement part de vos résultats périodiquement.  9- Dans le cas d’une commande réagis par le référentiel AQAP 2110 (OTAN)  En cas de contrat exigeant de se soumettre au processus d'assurance officielle de la qualité (AOQ), vous serez avisé de toute activité d'AOQ devant être exécutée. |  |  |
| **C) Exigences liées à la livraison de produit**  Le fournisseur doit garantir l’identification du produit commandé et l’indiquer lisiblement sur le produit ou son support (Ex : Produits chimiques). |  |  |
| **D) Exigences légales et spécifications**  Le fournisseur doit informer l’organisme des exigences ou spécifications auxquelles il est soumis. (Liste des références des éditions applicables et date de publication) (Ex : ADR…..). |  |  |
| **E)** **Exigences relatives aux spécimens**  Lorsque la société AGOSTINELLI le désire, le fournisseur doit être capable de fournir des spécimens de type : éprouvettes, échantillons, pièces types (étalons). |  |  |
| **F) Exigences Santé Sécurité au Travail et Environnementales**  Dans sa structure comme dans le cas d’une intervention chez AGOSTINELLI :  Le fournisseur doit prévenir le risque d’accident c’est-à-dire identifier et éliminer toute situation dangereuse.  Le fournisseur s’engage à disposer d’une organisation adaptée à son activité et maîtrisée lui permettant de diminuer l’impact environnemental de ses activités, produits et services.  Lors d’une intervention dans les locaux de la société AGOSTINELLI un plan de prévention sera établi systémiquement et signée de toutes les parties.  Si vous êtes fournisseurs soumis à la réglementation REACH, vous devez nous fournir la preuve du respect des exigences de ce règlement. |  |  |

Pour La société AGOSTINELLI Pour le fournisseur (Nom, Prénom, Cachet, signature)

Le Le